

PROGRAMME

« MAITRE / SSE DE MAISON - MDM »

Durée	<ul style="list-style-type: none"> • 217 heures (31 jours) de formation en centre • 14 heures en option (soutien écrit – informatique) • 210 heures de stage (uniquement pour les personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle) → soit 427 heures (sans le module optionnel) • Amplitude de formation : 10 à 12 mois 	Dates / Lieux	Angers – Nantes – Le Mans et la Roche sur Yon - A partir de mars 2023
Public / statut	<ul style="list-style-type: none"> • Demandeur d'emploi (prise en charge possible par pôle emploi) • Salarié dans le cadre du plan de formation 		
Nombre de participants	16 personnes maximum	Tarifs	13,50€ / heure
Accessibilité handicap	<p>Le CEFRAS souhaite être informé, si possible, sur les besoins d'adaptation (modalités pédagogiques, matériels...) afin de favoriser l'accès à la formation des personnes en situation de handicap.</p> <p>Tous nos sites ont un accès PMR.</p> <p>Référents handicaps :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Antoine BREILLOT : a.breillot@cefras.com • Martine SEILLER : m.seiller@cefras.com 		
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> • Maitresse de maison en poste dans le secteur social, médico-social : entretien de positionnement • Personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle : un entretien de positionnement + justifier d'une expérience minimum de 2 semaines dans l'emploi de maitresse de maison dans le secteur social ou médico-social ou période de découverte de 10 jours minimum (type PMSMP : Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel). 		
Modalités d'accès	Entretien de positionnement pour valider le parcours personnel		
Délai d'accès	Jusqu'à 3 jours avant le début de la formation (sous réserve de place disponible).		
Moyens d'encadrement pédagogique et technique	Intervenant(s)	Professionnels du secteur spécialisés dans les domaines enseignés (CESF, psychologues, diététiciens, éducateurs spécialisés, TISF, Chefs de service secteur médico-social, Pompiers professionnels...)	
	Responsables du projet de formation	PORTA Claudine - 02.41.30.57.09 (Angers) / Isabelle LENAGARD – 02 51 86 24 13 (Nantes) / Bénédicte BESSARD – 02 43 72 97 22 (LE MANS) / Céline DUBOIS 02 51 47 77 98 (la Roche sur Yon)	
	Contact administratif	DEFOIS Aurélie - 02.41.30.57.09 (Angers) / LANDRIEU Ségolène – 02 51 86 24 13 (Nantes) / Sabrina CATTANEO – 02 43 72 97 22 (LE MANS) / Catherine LEBLOIS 02 51 47 77 98 (la Roche sur Yon)	

Débouchés	<p>Les maitresses de maison exercent leur métier dans des établissements du secteur médico-social relevant principalement de la protection de l'enfance et du handicap.</p> <p>Métier : Maitresse de Maison dans les secteurs de la protection de l'enfance (MECS, foyer de l'enfance, ...) du médico-social (Foyer de vie, ...), voire de la gérontologie (EHPAD)</p> <p>Poursuite d'études : technicienne de l'intervention sociale et familiale ou de moniteur-éducateur.</p>
Finalités de la formation	<p>Certificat de compétences délivré par la branche professionnelle privée à but non lucratif du secteur sanitaire et social.</p>
Objectifs pédagogiques	<p>A l'issue de la formation, les stagiaires sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ De contribuer activement à la qualité et à l'adaptation du cadre de vie, donc de gérer à la fois : l'entretien du lieu de vie, l'entretien du linge, l'organisation de la restauration, en tenant compte à la fois des besoins des publics et de la réglementation en vigueur. ➔ De restituer ces activités techniques dans le cadre de leur fonction, de les articuler et de leur donner du sens en identifiant plus globalement leur rôle professionnel (ses spécificités, ses finalités) ➔ D'identifier les problématiques, les besoins majeurs des publics accueillis D'identifier des modalités d'accompagnement adaptées aux personnes et à leurs besoins ➔ De repérer les caractéristiques de leur environnement institutionnel, de mieux cerner le cadre juridique, administratif, organisationnel dans lequel ils exercent leur fonction. ➔ De trouver leur place et de prendre part activement aux espaces de travail en équipe pluridisciplinaire
Méthodes pédagogiques	<p>Méthodes actives : échanges d'expériences, jeux de rôles, mise en situation, études de cas pour faire le lien constamment entre les apports théoriques de la formation et la pratique professionnelle de tous les jours.</p> <p>Formation à distance : possible, mais limitée à 3 jrs maximum.</p> <p>Lors des formations en présentiel, le formateur a à disposition tout le matériel de formation nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Salles adaptées : ergonomie, cuisine pédagogique ➔ Ordinateurs portables ➔ Vidéoprojecteurs ➔ Connexion internet ➔ Supports papiers ➔ Bibliothèque
Programme pédagogique	<p>La formation Maitre(sse) de Maison se compose de 3 blocs de compétences, d'une durée totale de 217 heures.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Bloc1 – adaptation, qualité, sécurité du cadre de vie (70h) ➔ Bloc 2 - Accompagnement des personnes (77h) ➔ Bloc 3 – participer à l'équipe pluriprofessionnelle (49h) ➔ Module transversal d'accompagnement méthodologique (21h)
Modalités d'évaluation des acquis	<p>Suivi individuel et collectif tout au long de la formation</p> <p>Rédaction d'un dossier professionnel mettant en évidence un aspect de leur pratique professionnelle dans le cadre institutionnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'évaluation des acquis se fait principalement en fin de formation lors d'une soutenance orale devant jury à partir du dossier rédigé par le candidat tout au long de son parcours (blocs 2 – 3). - Bloc ① validé en cours de formation (SST, HACCP, oral)

<p>Taux de réussite aux examens (Année 2022)</p>	<p>Nantes : 100 % (Sur 16 pers présentées)</p>	<p>Taux de satisfaction (Année 2022)</p>	<p>Nantes : 100 % (Sur 10 réponses)</p>	<p>Taux d'abandon en cours de formation (Année 2022)</p>	<p>Nantes : 0 % (Sur 16 pers présentées)</p>
	<p>Angers 100 % (Sur 11 pers présentées)</p>		<p>Angers 100 % (Sur 8 réponses)</p>		<p>Angers : 9 % (Sur 11 pers présentées)</p>
	<p>Le Mans 74 % (Sur 12 pers présentées)</p>		<p>Le Mans 92 % (Sur 8 réponses)</p>		<p>Le Mans : 7 % (Sur 13 pers présentées)</p>
	<p>La Roche/Y : 94 % (Sur 15 pers présentées)</p>		<p>La Roche/Y : 95 % (Sur 13 réponses)</p>		<p>La Roche/Y : 6 % (Sur 16 pers présentées)</p>